## **FONDS DE SOLIDARITE EAU**

**AVENANT** n ° 9

A LA CONVENTION DEPARTEMENTALE
«SOLIDARITE EAU»

Maintien du service public de l'eau
pour les plus démunis
en date du 8 mars 2002

## **EXERCICE 2013**

## Entre les soussignés :

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par son président, M. Vincent Feltesse, autorisé aux fins des présentes par délibération n° 2013/ du Conseil de Communauté en date du

d'une part,

et

Le Groupement d'Intérêt Public Fonds de «Solidarité Eau», représenté par sa présidente, Mme Martine Jardiné,

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :	
La contribution financière de la <b>Communauté urbaine de Bordeaux</b> au Fonds de <b>«Solidarité Eau»</b> pour l'année 2013 a été fixée à 0,20 € par abonné, soit :	
247 422 abonnés x 0,20 € = 49 484,40 €	
Cette participation sera versée au fonds commun, géré par le GIP/FSL sur le compte de Trésorerie Générale :	
10071 33000 00001000033/63	
Avenant fait en trois exemplaires originaux	
Fait à Bordeaux, le	
Pour le Groupement d'Intérêt Public Fonds de «Solidarité Eau» la présidente,	Pour le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, et par délégation de signature, le vice-président,
Martine Jardiné	Jean-Pierre Turon